

Système de suivi et de remédiation d'une coopérative agricole en Côte d'Ivoire : trajectoire scolaire des enfants de la zone cacaoyère de Gagnoa

1. Konan Nadège,

Post doc, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire ;

2. Oulahi Taté Roger,

Chercheur à l'Institut National d'Hygiène Publique, Abidjan, Côte d'Ivoire, Tel : +225 0707892787 ;

outaro72@gmail.com

Résumé

Cet article s'inscrit dans un contexte d'évaluation du système de suivi et de remédiation du travail des enfants dans la coopérative SOCA2PD Gagnoa.

L'étude vise à documenter le processus de mise en œuvre du protocole Harkin Engel qui stipule que les pires formes de travail des enfants doivent être éliminés dans chaque pays et à évaluer la mise en œuvre de la politique de l'école obligatoire par les membres de cette coopérative. Une approche mixte (quantitative et qualitative) a été mobilisée pour la collecte des données. Pour le volet quantitatif, l'échantillon est constitué de 914 individus. Concernant le volet qualitatif, 22 individus ont été interviewés au cours de deux focus group.

Il ressort de l'étude que des enfants réalisent des travaux qui sont qualifiés de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans tels que l'abattage des arbres et le port des charges. Par ailleurs, la politique de l'école obligatoire n'est pas suffisamment appliquée car, il y a des enfants de 5 à 15 ans qui ne sont pas scolarisés. Cette étude participe à l'amélioration de la situation des droits des enfants dans les zones rurales.

Mots clés : travail des enfants ; cacao ; système de remédiation et de suivi ; droit des enfants

Introduction

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire a basé son économie sur l'agriculture, plus précisément la culture du cacao. Aujourd'hui le cacao est produit par environ un million de producteurs regroupés majoritairement en coopératives, et cette économie cacaoyère représente 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) ivoirien, et 40% du marché mondial¹. Cependant le cas du travail des enfants dans la cacao-culture a fait perdre la reconnaissance sociale du cacao ivoirien dans les années 2000, ce qui a valu des études approfondies sur cette question afin de se conformer aux normes sociales en ce qui concerne la structuration de la division sociale du travail. A cet effet, le protocole Harkin-Engel², qui stipule que les pires formes de travail des enfants doivent être éliminés dans chaque pays, a été signé en 2001 par la Côte d'Ivoire. Il a été adopté par le Gouvernement ivoirien et toutes les parties prenantes. Ce protocole constitue la norme sociale de référence qui régit la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la cacao-culture³. L'apparition des programmes de certification et de durabilité a renforcé cette lutte contre la domination parentale envers les enfants en mettant l'accent sur l'aspect normatif dans la régulation des activités coopératives.

Les producteurs de cacao se sont inscrits dans le respect des normes sociales, agricoles et environnementales telles que prescrites par les différentes organisations de certification. Le respect desdites normes entraîne la valorisation sociale des coopératives à travers des

¹ <http://Cacao.ci>

² Protocole sur la culture et le traitement des fèves de cacao et de leurs produits dérivés conforme à la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'interdiction et l'intervention immédiate contre les pires formes de travail des enfants, art. 6.

³ Rapport final : Evaluation des actions de remédiation engagées dans la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans la cacao-culture en Côte d'Ivoire, juin 2008

récompenses financières. La coopérative Anouanzè des petits producteurs de Didoko-Gagnoa (SOCA2PD), située dans l'une des grandes zones cacaoyères ivoiriennes s'inscrit dans cette approche de solidarité institutionnelle. Elle compte plus de mille (1000) producteurs et elle produit plus de deux mille (2000) tonnes de cacao par an. Elle a aussi souscrit au programme de durabilité de son partenaire commercial A&D Trading GmbH, basé en Allemagne. Ce programme est un plan de travail qui a deux exigences. La première est la sensibilisation et la formation des membres de la coopérative sur la question du travail des enfants. La deuxième est la réalisation d'une enquête annuelle pour rechercher les cas de pires formes de travail des enfants. Dans le cas où l'une de ces exigences n'est pas satisfaite, il est proposé des solutions de remédiation pour combler les non conformités aux exigences.

Les solutions de remédiation sont entre autres l'achat de kits scolaires pour soutenir les ménages dans la scolarisation de leurs enfants, et la mise à disposition des moyens financiers et logistiques pour assurer la sensibilisation de ces derniers. Depuis 2022, la coopérative SOCA2PD-Gagnoa réalise ses activités agricoles de cacao-culture dans le respect des normes sociales relatives au travail des enfants. Cependant, des cas de non-respect de ces normes sont quelque fois constatés. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une évaluation du système de suivi et remédiation du travail des enfants (SSRTE) de la coopérative SOCA2PD-Gagnoa.

L'étude est réalisée afin d'analyser l'imbrication des pires formes du travail des enfants dans la production du cacao au sein de la coopérative SOCA2PD-Gagnoa. Par ailleurs, elle a permis aussi d'analyser la mise en œuvre de la politique de l'école obligatoire. Selon cette politique du gouvernement de Côte d'Ivoire, tous les enfants de 5 à 15 ans doivent être

obligatoirement inscrits dans une école ou dans un centre de formation. L'objectif étant de documenter le processus de mise en œuvre du protocole Harkin Engel et aussi, de mettre en évidence le respect de la disposition de l'école obligatoire par les membres de cette coopérative. Le but est de parvenir ainsi à une lecture nuancée du phénomène de travail des enfants dans la cacao-culture en Côte d'Ivoire. La réflexion portera également sur les types de travaux effectués par les enfants dans ce contexte rural où l'on observe une domination générationnelle en faveur des parents vis-à-vis de leurs enfants en ce qui concerne le travail agricole. L'article est structuré en trois grandes parties : (i) le cadre théorique de référence et approche méthodologique, (ii) les résultats et (iii) la discussion des résultats.

1. Cadre théorique de référence et approche méthodologique

1.1. Cadre théorique de référence

D'un point de vue théorique, l'article s'inscrit dans le champ de la sociologie du travail qui étudie les relations humaines dans la sphère de production (Marc & Gilles, 1997, 154). Cette théorie repose sur une réaction contre la conception rationnelle du travail qui oublie la dimension humaine du travailleur. Dans la présente étude, l'analyse a surtout porté sur l'un des principes fondamentaux du Taylorisme selon lequel le travail est normé (Marc & Gilles, 1997, 159).

1.2. Approche méthodologique

1.2.1 Echantillonnage et caractéristique de l'échantillon

L'étude s'est déroulée dans deux villages de la Sous-Préfecture de Gagnoa, il s'agit de Daliguepa et Payopa. Le choix de ces deux villages se justifie par le fait que ces villages regorgent 60%

des producteurs de la coopérative SOCA2PD qui ont été formés et sensibilisés sur la lutte contre les pires formes du travail des enfants. Par ailleurs, la Sous-Préfecture de Gagnoa est la zone du projet A&D GmbH et la coopérative SOCA2PD est implantée dans cette zone. C'est une étude transversale descriptive. Elle s'inscrit dans une approche mixte (quantitative et qualitative). Le champ social de notre étude, intègre l'ensemble des acteurs sociaux du terrain d'étude, susceptible de nous fournir les informations sur le phénomène du travail des enfants dans la cacao-culture. Cet ensemble est constitué essentiellement des producteurs et de leurs enfants. 353 ménages ont été enquêtés. Au sein de ces ménages, 561 enfants ont été dénombrés, dont 224 filles et 337 garçons. Ces ménages ont été choisis selon les critères d'ancienneté, c'est-à-dire être membre de la coopérative SOCA2PD depuis au moins un an au moment de l'étude. L'échantillon est constitué de 353 producteurs chefs de ménage et 561 enfants issus des 353 ménages. La taille de l'échantillon est donc de 914 individus. Concernant le volet qualitatif, 22 individus ont été interviewés au cours de deux focus group (un focus group constitué de 12 parents et un focus group constitué de 10 enfants).

1.2.2 Techniques et outils de collecte des données

Les techniques utilisées pour collecter les données ont été l'enquête par questionnaire et l'animation de deux focus group. Les outils de collecte de donnée ont été un questionnaire standardisé et un guide d'entretien. Le questionnaire a été préalablement enregistré sur des smartphones à travers l'application Farmforce⁴. Il a été administré à 914 individus en face à face au domicile de chaque chef de ménage (353

⁴ Application développée par la structure Farmforce et financé par A&D Trading GmbH pour les coopératives

producteurs chefs de ménage et 561 enfants issus de ces ménages). Deux focus group ont été réalisés : un focus group d'adultes avec 12 individus et un focus group des enfants réalisé avec 10 enfants. La collecte des données s'est déroulée du d'avril à juin 2025. Le focus group des parents s'est déroulé dans le premier village (Daliguepa) et le focus group des enfants s'est déroulé dans le deuxième village (Payopa). Les 12 parents ayant pris part au focus group sont des chefs de ménage choisis parmi les producteurs. Les 10 enfants ayant participé au focus group des enfants sont issus de 10 ménages différents. Le focus group des enfants a eu lieu un samedi qui n'était pas un jour de classe. Les 10 enfants ont été réunis sous un apatam du village, à l'abri du regard de leurs parents pour ne pas être influencés.

1.2.3. Analyse des données de terrain

Les focus group ont été enregistrés sur un dictaphone, et les entretiens ont été transcrits. Le corpus empirique obtenu a été analysé manuellement. L'analyse de Contenu est la méthode de traitement de données retenue pour l'approche qualitative. Elle cherche à rendre compte de ce qu'ont dit les interviewés de la façon la plus objective et la plus fiable possible. Elle est définie comme « *une technique de recherche pour la description objective* » (B. Berelson, 1952, 18). Un codebook a été réalisé, il a permis la structuration des résultats et a facilité l'analyse des données qualitative.

Quant à l'approche quantitative, le questionnaire a été préalablement enregistré sur des tablettes à travers l'application Farmforce. Le traitement des données recueillies a été fait à l'aide du logiciel Excel 2021. Ce logiciel a permis la réalisation des tableaux et des graphiques

1.2.4. Considérations éthiques

Les informations ont été recueillies avec le consentement libre et éclairé des chefs de ménage. Les individus ont été interviewés par l'enquêteur après un consentement verbal. La collecte des données a été faite chez les enfants avec l'accord des parents puisque les enfants ne sont pas majeurs, leurs âges étant compris entre 5 et 15 ans. Les données ont été collectées anonymement.

2. Résultats

Quatre parties structurent ce travail, la première porte sur les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage, la deuxième partie aborde les situations scolaires des enfants enquêtés (scolarisé/non scolarisés), la troisième partie traite de la typologie des travaux effectués par les enfants et la quatrième partie identifie les raisons de l'implication des enfants dans les travaux champêtres.

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage

Les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage sont analysées à partir de la distribution des variables suivantes : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la situation matrimoniale

a) Sexe des chefs de ménage

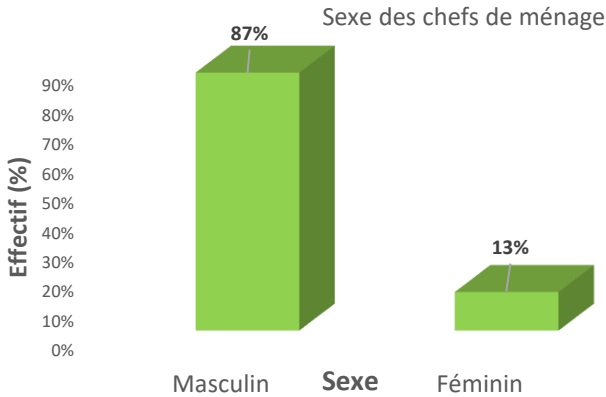


Figure 1 : Distribution des chefs de ménage selon le sexe (N=353)

Source : Notre étude, 2025

Sur un effectif de 353 chefs de ménage enquêtés, la majorité sont des hommes (87%). Cette proportion s’explique par le fait que le rôle de chef de ménage est généralement incarné par les hommes en Côte d’Ivoire. Les ménages où les femmes sont chefs de ménage, sont généralement des ménages monoparentaux pour lesquels la femme est soit veuve, soit divorcée, soit célibataire ou bien son époux est absent pour cause de voyage.

b) Age des chefs de ménage

Tableau I: Age des chefs de ménage (N=353)

Age	Valeur
Moyenne	41 ans
Maximum	82 ans
Minimum	27 ans

Source : Notre étude, 2025

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 41ans. L'âge minimum est de 27 ans, tandis que l'âge maximum est de 82 ans. Les chefs de ménage interrogés sont tous des adultes.

c) Niveau d'instruction des chefs de ménage

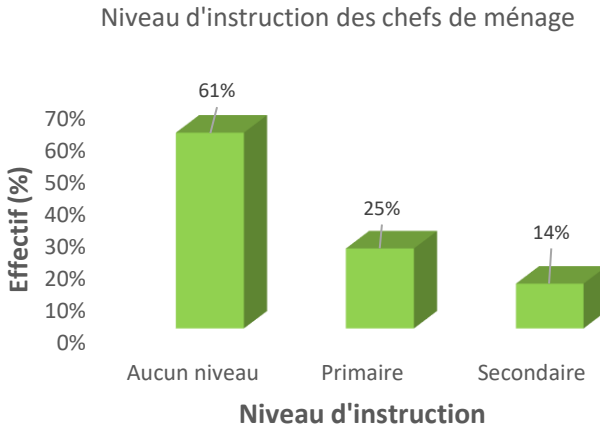


Figure 2: Distribution des chefs de ménage selon le niveau d'instruction (**N=353**)

Source : Notre étude, 2025

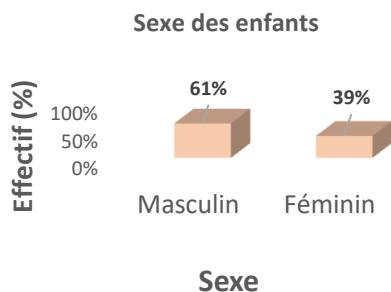
Parmi les chefs de ménage interrogés, 61% n'ont aucun niveau, ce résultat est proche du résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021 (RGPH, 2021), où le taux d'analphabète en Côte d'Ivoire est estimé à 51,5%. De plus, 25% des chefs de ménage ont un niveau primaire. On a un total de 86% des chefs de ménage qui ont au moins un niveau primaire.

d) Situation matrimoniale des chefs de ménage**Tableau II:** Distribution des chefs de ménage selon la situation matrimoniale (**N=353**)

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage (%)
Célibataire	53	15
Concubinage	294	81,6
Marié (e)	03	0,8
Divorcé (e)	01	0,3
Veuf (ve)	08	2,3
TOTAL	353	100

Source : Notre étude, 2025

La majorité des chefs de ménage, soit 81,6% vivent en concubinage. Leur statut de concubinage s'explique par le fait que généralement en milieu rural, après la célébration du mariage traditionnel, les couples ne vont pas à la Sous-Préfecture ou à la Mairie pour contracter le mariage civil. Ils se contentent du mariage traditionnel.

2.2. Situation scolaire des enfants issus des ménages enquêtés (N=561)**a) Sexe des enfants****Figure 3 :** Distribution des enfants issus des ménages enquêtés selon le sexe (**N=561**)**Source :** Notre étude, 2025

Sur un effectif de 561 enfants issus des ménages enquêtés, plus de la moitié sont des garçons (61%). Cette proportion est en déphasage de celle de la population de la Côte d'Ivoire pour laquelle le nombre de femmes est pratiquement identique au nombre d'hommes.

b) Age des enfants

Tableau III: Distribution des enfants issus des ménages enquêtés selon l'âge (**N=561**)

Age	Valeur
Moyenne	9 ans
Maximum	16 ans
Minimum	6 ans

Source : Notre étude, 2025

La moyenne d'âge des enfants est de 9 ans. L'âge minimum est de 6 ans, tandis que l'âge maximum est de 16 ans.

c) Situation scolaire des enfants

Tableau IV: Distribution des enfants issus des ménages enquêtés selon leur situation scolaire et selon le sexe (**N=561**)

Sexe	Nbre d'enfants scolarisés	Nbre d'enfants non scolarisés	Total
Masculin	316	24	340
Féminin	207	14	221
Total	523	38	561

Source : Notre étude, 2025

A la lecture de ce tableau, 24 enfants de sexe masculin sont non scolarisés sur les 340 enfants de sexe masculin. Chez les filles, 14 enfants sont non scolarisées sur un total de 221. Au total 38 enfants ne sont pas scolarisés soit 6,8% des enfants.

d) Niveau scolaire des enfants**Tableau V:** Distribution des enfants scolarisés issus des ménages enquêtés selon leur niveau scolaire (**N=523**)

Niveau scolaire des enfants	Filles	Garçons	Total	Pourcentage (%)
Ecole coranique	01	08	09	1,7
Maternelle	04	07	11	2,1
Primaire	131	208	339	64,8
Collège	66	90	156	29,8
Lycée	05	03	08	1,6
Total	207	316	523	100

Source : Notre étude, 2025

Parmi les enfants scolarisés issus des ménages enquêtés, la majorité avaient le niveau primaire soit 64,8%. Cela s'explique par le fait que la moyenne d'âge des enfants est de 9 ans, ce qui correspond à un âge de l'école primaire.

2.3. Typologie des travaux effectués par les enfants**Tableau VI:** Distribution des enfants issus des ménages enquêtés selon les types de travaux effectués (**N=222**)

Travaux effectués par les enfants	Filles	Garçons	Total	%
Abattage d'arbres	01	19	20	09
écabossage avec couteaux	00	28	28	12,6
Dessouchage des arbres	00	37	37	16,7
Désherbage avec machette	00	27	27	12,2
Travailler sans protection adéquate	00	17	17	07,6
Port de charges lourdes	21	23	44	19,8
Travail de nuit /Tâches domestiques (18h-6h)	47	02	49	22,1
Total	69	153	222	100

Source : Notre étude, 2025

Malgré que la Côte d'Ivoire, pour montrer sa volonté de lutter contre les pires formes du travail des enfants, a ratifié en 2002 la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (Yao, 2021, 112), 222 enfants issus des ménages enquêtés effectuent des travaux susceptibles de nuire à leur santé et à leur sécurité. Il y a deux types de travaux effectués par ces enfants : (i) les travaux champêtres (l'abattage d'arbre, l'écabossage avec couteau, le port de charges lourdes, etc), (ii) les travaux domestiques. Parmi les enfants qui effectuent ces travaux, la majorité (68,9%) sont des garçons. Mais, ce sont les filles qui effectuent le plus les travaux domestiques soit 47 filles sur les 49 enfants qui effectuent les travaux domestiques.

On note néanmoins un équilibre entre les filles et les garçons dans le port des charges lourdes (21 filles pour 23 garçons). Enfin il y a quatre activités de travaux champêtres qu'aucune fille n'effectue, il s'agit du Travail sans protection adéquate, du désherbage avec machette, du dessouchage des arbres et de l'écabossage avec couteau. L'on remarque que ces travaux dans lesquels les filles sont absentes sont des travaux qui nécessitent la force physique ou l'utilisation des objets tranchants.

2.4. Raisons de l'implication des enfants dans les travaux champêtres

Des chefs de ménages ont été interviewés lors de focus group ainsi que certains enfants. Il ressort de ces entretiens que plusieurs facteurs déterminent la présence des enfants dans les travaux légers ainsi que dans les travaux dangereux.

2.4.1 : Insuffisance de ressources financières et l'enfant comme main d'œuvre familiale

Selon les entretiens avec les chefs de ménages, il est ressorti que l'implication des leurs enfants dans les travaux champêtres

est due au manque de ressources financières. Ils estiment que s'ils avaient des ressources financières suffisantes, ils allaient pouvoir solliciter des manœuvres agricoles pour les payer. Pour ces parents, l'enfant est une aide ouvrière dans les travaux agricoles qu'on n'a pas besoin de payer car étant lui-même membre du ménage. C'est ce qu'exprime l'un des parents en ces termes :

« Moi je vais au champ avec mes enfants pour qu'ils m'aident dans les travaux, je n'ai pas beaucoup d'argent pour prendre aboussantier⁵ chaque année (...) mais ils vont à l'école et c'est les jours où ils sont à la maison qu'on s'en va faire le travail du champ avec leur maman » (C92)

Ce deuxième parent abonde dans le même sens lorsqu'il affirme :

« Moi j'accompagne mon mari avec les enfants pour charger les bagages, bois on a coupé qui va soulever pour envoyer au village ? Banane on a coupé, qui va manger à la maison ? c'est nous tous, donc ils vont pour prendre bagages parce que je n'ai pas l'argent pour prendre brouette ou bien payer quelqu'un pour faire ce travail » (C206)

A l'analyse de ce qui précède, l'on constate que l'enfant est une main d'œuvre familiale très importante dans le développement des activités familiales. Au regard des verbatims ci-dessous, l'on se rend compte que les enfants eux-mêmes ont intériorisé cette réalité ancestrale, d'où le discours de cet enfant : *« Si je n'accompagne pas mes parents au champ, y'a pas quelqu'un pour prendre les bagages » (E105)*

Ce deuxième enfant ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme :

⁵ Aboussantier : Travailleur agricole qui est payé en fin de saison après la vente des produits de la récolte.

« Quand je vais au champ avec mon papa et puis ma maman c'est pour travailler parce qu'on n'a pas quelqu'un pour nous aider, et puis moi j'apprends à faire des pièges au champs et à cabosser le cacao » (E378)

A travers ce verbatim, on se rend compte que l'enfant adhère au fait qu'il doit accompagner ses parents au champ pour les aider à travailler car il n'y a pas de travailleur agricole. Il prend même du plaisir à faire des pièges pour attraper des animaux.

2.4.2 : L'enfant comme héritier des pratiques agricoles

Certains parents ont affirmé qu'ils impliquaient leurs enfants dans les travaux agricoles pour leur permettre d'apprendre les pratiques de production. Pour eux, l'enfant représente l'héritier des biens familiaux, d'où son insertion dans les pratiques agricoles afin de lui conférer les connaissances nécessaires pour pérenniser la production agricole, en témoignent les propos d'un parent :

« J'ai été éduqué par mes parents dans les années 1980 sur comment faire les buttes d'igname, ils m'ont aussi montré à quel moment le cacaoyer commence à produire. Même les maladies de cacao là, qu'on voit au champ là, ils m'ont expliqué ça...aujourd'hui on va dire de ne pas partir avec nos enfants au champ alors que c'est eux qui vont hériter de tout ça plus tard. S'ils ne vont pas au champ comment ils vont faire pour connaître tout ça... » (C301)

Cette réalité familiale se retrouve dans les propos de cet enfant :

« Moi j'accompagne mon papa au champ parce que je dois connaître la manière de faire un champ, parce que mon papa dit je vais le remplacer demain quand il ne sera pas là » (E417)

A travers ce verbatim, on remarque que cet enfant a intériorisé cette réalité sociale selon laquelle il doit accompagner son papa

au champ pour apprendre les pratiques culturelles et remplacer son père demain quand il ne sera pas là.

2.4.3. Des résultats scolaires insatisfaisants aux travaux champêtres

Certains parents interviewés ont expliqué qu'ils ont fait le choix d'impliquer certains de leurs enfants dans les activités champêtres lorsque les résultats scolaires de ceux-ci ne sont pas satisfaisants. En effet, ils expliquent qu'ils ont plusieurs enfants à scolariser, pour cela ils se retrouvent confronter à des dépenses élevées concernant les fournitures scolaires, les sacs de l'école, les tenues scolaires. Pour cette raison, lorsque les résultats scolaires de l'un des enfants étaient non satisfaisants, et que ce dernier était renvoyé de l'école ou il devait reprendre sa classe, ils décidaient de le retirer de l'école. Par la suite, ce dernier doit maintenant l'accompagner au champ pour l'aider à faire les travaux agricoles. Ce processus qui aboutit à l'implication des enfants dans les travaux champêtres est expliqué par un parent en ces termes : « ...si on doit scolariser les enfants c'est une bonne chose, mais quand tu as 7 enfants comme moi et puis tu dois payer leur scolarité c'est lourd, donc celui qui est faible à l'école moi je le garde à côté de moi au champ, il va apprendre quelque chose, parce que, être planteur n'est pas mauvais » (C289)

Un autre parent qui s'inscrit dans cette logique sociale affirme aussi :

« Ah vous me demandez pourquoi je fais travailler mon enfant au champ, mais c'est parce qu'il n'est pas fort à l'école et que l'argent que je gagne n'est pas beaucoup, donc je ne peux pas laisser l'enfant gaspiller le temps là-bas » (C119)

Nous avons aussi le cas des enfants qui désistent d'eux même à cause de leurs résultats scolaires insuffisants à l'école, et

décident de devenir travailleur agricole dans les champs pour aider leurs familles. C'est ce qui ressort du discours de cet enfant :

« Moi je ne vais plus à l'école depuis que je n'ai pas eu mon examen là au CM2, donc je vais au champ avec papa et maman tous les jours pour les aider, et puis aussi moi-même je vais travailler dans champs des gens pour avoir l'argent je vais donner à ma maman pour faire la nourriture de la famille » (E268)

3. Discussion des résultats

L'étude a porté sur l'analyse de l'imbrication des pires formes du travail des enfants dans la production du cacao au sein d'une coopérative du département de Gagnoa. Par ailleurs, elle a permis aussi d'analyser la trajectoire scolaire des enfants de cette localité. La discussion se structure autour de deux axes : des travaux champêtres comme moyen de socialisation et le travail des enfants dans les plantations comme solution à l'inaccessibilité de la main d'œuvre agricole.

3.1. Des travaux champêtres comme moyen de socialisation

Dans la présente étude, il a été noté que les parents impliquaient leurs enfants dans les travaux agricoles pour leur permettre d'apprendre les pratiques de production. Cela fait ressortir que les producteurs conçoivent le travail des enfants comme un moyen de socialisation. Pour eux, le courage, le savoir-faire, les techniques de production sont des valeurs sociales et culturelles, qui doivent être inculquées à leurs enfants au même titre que l'éducation scolaire. Cette forme de socialisation se retrouve dans les écrits de Dedy et Tapé (1994) cités par Memon (2019, p 308). Pour eux, *«les normes et valeurs se nourrissent de la socialisation, processus par lequel un groupe transmet son patrimoine culturel à ses membres en vue d'assurer sa*

survie économique et spirituelle». Dans l'étude de Memon (2019), le travail des enfants était perçu comme un vecteur de socialisation car *«au moyen de l'activité champêtre, des valeurs comme le goût de l'effort, le courage et la persévérance sont inculquées à l'enfant pour une meilleure insertion plus tard, dans la vie active»* (F. Memon, 2019, p. 308). La similitude entre la présente étude et celle de Memon (2019) est que les travaux champêtres sont utilisés comme moyen de socialisation de l'enfant.

De même, on retrouve aussi une similitude entre la présente étude et l'étude de Kouamé Abou et al. (2021, p 12), qui évoque comment l'espace agraire est perçu par les paysans. Il rapporte que *«dans l'idéologie paysanne, l'espace agraire remplit des fonctions sociales au sein de la société. Cet espace est un lieu de sécurité et d'éducation pour l'enfant car il apprend l'activité agricole.»* La similitude entre la présente étude et celle de Kouamé Abou et al. (2021) est que la socialisation de l'enfant a lieu dans un système agraire c'est à dire la culture de la terre et le milieu rural. La différence dans la présente étude, se situe au niveau des types de travaux effectués par les enfants. Dans la présente étude, les enfants faisaient le désherbage, le cabossage du cacao, le port des charges et l'abattage des arbres alors que dans l'étude de Kouamé Abou et al. (2021), ils faisaient la récolte du coton et la surveillance des bœufs.

3.2. Le travail des enfants, solution à l'inaccessibilité de la main d'œuvre agricole

Les données de l'étude présentent le travail de l'enfant comme une solution à la rareté de main d'œuvre agricole. Les producteurs faisant face à une hausse des coûts des travailleurs agricoles, se tournent vers leurs progénitures qui servent de main d'œuvre pour la production agricole. On retrouve cette réalité sociale qui consiste à utiliser le travail des enfants

comme solution à l'inaccessibilité de la main d'œuvre agricole dans l'étude Kouamé A. N'dri & al (2021, PP.09-14) dans laquelle il souligne que :

« L'emploi des enfants dans les espaces agricoles résulte des relations sociales avec leurs parents dont le fondement est la disponibilité et la soumission. (...) le choix d'employer les enfants dans ces espaces vient combler ce déficit et rehausser le budget familial d'autant plus que cette main-d'œuvre infantile est accessible et gratuite pour le paysan »

La similitude entre les deux études est qu'il s'agit de l'utilisation des enfants dans les travaux agricoles pour combler la raréfaction de la main d'œuvre agricole.

Conclusion

L'étude s'est intéressée au système de suivi et remédiation du travail des enfants (SSRTE) au sein de la coopérative SOCA2PD Gagnoa. Bien que la Côte d'Ivoire ait ratifié en 2002 la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail, il ressort de l'étude que des enfants issus des ménages enquêtés effectuent des travaux susceptibles de nuire à leur santé et à leur sécurité. Parmi ces travaux qui sont qualifiés de dangereux et interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans, on a l'abattage des arbres, le port des charges et l'écabossage avec couteau. Par ailleurs, la politique de l'école obligatoire n'est pas suffisamment appliquée car il y a des enfants de 5 à 15 ans qui ne sont pas scolarisés. Plusieurs raisons sont données les producteurs pour justifier cette réalité sociale. Pour eux, l'enfant demeure un gardien de la tradition agricole et son implication dans les travaux champêtres est une forme de socialisation. Il constitue aussi une opportunité de main d'œuvre gratuite.

Bien que le programme de certification du cacao exige d'être conforme au protocole Harkin-Engel, l'évaluation du système de suivi et remédiation du travail des enfants a révélé une persistance de l'implication de l'enfant dans les tâches agricoles. La présente étude participe à l'amélioration de la situation des droits des enfants dans les zones rurales.

Références bibliographiques

BERELSON Bernard, 1952. *Content analysis in communication research*, Michigan, Free Press, Glencoe, Ill, 220 pages.

FOFANA Memon, 2019, « Pourquoi le milieu rural de l'est de la Côte d'Ivoire fait travailler les enfants dans les plantations de cacao ? » Annales de l'Université de Moundou, Série A - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Vol.6(1), Oct. 2019, ISSN 2304-1056, p. 302-320

KOUAMÉAbou N'dri, VANGA Adja Ferdinand et SANGARÉ Salif, 2021, « Perceptions sociales et persistance de l'emploi des enfants dans les espaces agricoles du département de Korhogo (Côte d'Ivoire) », International Journal of Latest Research in Humanities and Social Science (IJLRHSS) Volume 04 - Issue 11, 2021 www.ijlrhss.com | | PP. 09-14

MONTOUSSÉ Marc. et RENOARD Gilles, 1997. *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Éditions Bréal, Rosny, 240 pages

YAO Aya, 2021. *Le travail de l'enfant en Afrique de l'ouest: le cas de la Côte d'Ivoire*, These de doctorat en Droit. Université de Nanterre- Paris X, 2021. Français. NNT: 2021PA100048. tel-03508031; <https://theses.hal.science/tel-03508031v1>